

**Conseil économique et social**

Distr. générale
12 novembre 2007
Français
Original : anglais

Comité chargé des organisations non gouvernementales

Session ordinaire de 2008

21-30 janvier 2008

**Rapports quadriennaux pour la période 2003-2006
présentés par les organisations non gouvernementales
dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique
et social en application de la résolution 1996/31 du Conseil***

Note du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
1. Association of United Families International (UFI)	2
2. Buddha's Light International Association (BLIA)	5
3. Fédération internationale des personnes handicapées physiques (FIMITIC)	8
4. Fédération internationale pour le planning familial (région Europe)	12
5. Assemblée permanente pour les droits de l'homme	17

* Les rapports présentés par les organisations non gouvernementales ne sont pas revus par les services d'édition.



1. Association of United Families International (UFI)

(Statut consultatif spécial octroyé en 1999)

I. Introduction

i) Mission et objet

L'UFI est une organisation éducative à but non lucratif (501 c) 3] qui s'emploie à maintenir et renforcer la famille en tant qu'unité fondamentale de la société. C'est une organisation laïque qui n'est liée à aucun gouvernement, à aucune religion ni à aucun parti politique.

Elle soutient les politiques publiques qui préservent et protègent la famille et œuvre au renforcement des familles défavorisées et à la protection des enfants défavorisés en menant des projets humanitaires dans le monde entier. Elle soutient que la famille doit être au centre des politiques internationales, nationales et locales. Elle envoie aux conférences des Nations Unies des représentants et des experts des questions familiales qui effectuent des analyses et des recherches juridiques pour aider les délégations qui y œuvrent en faveur de la préservation de la famille.

II. Contribution de l'UFI aux activités de l'Organisation des Nations Unies

i) Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

En 2003, 2004 et 2005, l'UFI a envoyé des représentants aux conférences et réunions suivantes du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires :

En 2003 :

- Quarante et unième session de la Commission du développement social (New York, 10 au 21 février);
- Quarante-septième session de la Commission de la condition de la femme (New York, 3 au 14 mars);
- Trente-sixième session de la Commission de la population et du développement (New York, 31 mars au 4 avril);

En 2004 :

- Quarante-huitième session de la Commission de la condition de la femme (New York, 1^{er} au 12 mars);
- Soixantième session de la Commission des droits de l'homme (Genève, 15 mars au 23 avril);
- Session de la Commission de la population et du développement (The World Reaffirms Cairo) (New York, le 21 juin et le 14 octobre);
- Commémoration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille (6 décembre);

- Trentième session de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Porto Rico, 28 juin au 2 juillet);

En 2005 :

- Trente-deuxième session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, réunions sur l'application de la Convention (New York, 10 au 28 janvier);
- Conférence Beijing+10 : Quarante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme (New York, 28 février au 11 mars);
- Réunion du Groupe de travail de la Sixième Commission chargé d'établir la version définitive de la Déclaration des Nations Unies sur le clonage des êtres humains (New York, 14, 15 et 18 février);
- Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le VIH/sida (New York, 2 juin);
- Soixante et unième session de la Commission des droits de l'homme (Genève, 14 mars au 22 avril).

ii) Initiatives prises par l'UFI à l'appui des objectifs de développement convenus au plan international

Consciente des besoins d'éducation et d'intervention en matière de lutte contre le VIH/sida, l'UFI parraine le programme d'éducation et de prévention « Stay Alive », dans plusieurs pays d'Afrique. Il s'agit d'un programme culturel de formation de formateurs qui vise à doter les enfants de 9 à 12 ans d'un esprit critique et de connaissances pratiques par des activités et des chants adaptés à leur âge. Plus de 700 000 enfants ont été formés en 2003, 2004 et 2005.

iii) Activités menées à l'appui des principes mondiaux

- L'UFI a publié en 2002 le *United Nations Negotiating Guide*, recueil de textes fondamentaux de l'ONU concernant la famille, devenu depuis un des ouvrages de référence concernant les documents de l'ONU relatifs à la famille. Il permet aux délégués et aux personnes intéressées de s'informer et de se former afin de mieux traiter les questions touchant les enfants et les familles. Ce guide de négociation, entièrement refondu en 2005, comprend maintenant les textes les plus récents, les constitutions des États Membres et des informations pertinentes les concernant.
- En 2004 et en 2005, l'UFI a nommé deux représentants permanents auprès de l'ONU, au Siège, les chargeant de participer aux conférences, réunions et autres manifestations organisées par l'Organisation et d'apporter leur soutien. Ces représentants ont mené des actions d'information sur les questions touchant la famille, formé des diplomates à l'utilisation du guide de négociation, organisé des événements en marge des grandes réunions et fourni une assistance aux missions de plusieurs États Membres.
- L'UFI a publié une série de brochures éducatives sur des questions touchant la famille. Les ouvrages de la série *Guide to Family Issues* présentent des études scientifiques et des avis de spécialistes (soumis à un examen collégial) sur diverses questions liées à ses activités au sein du système des Nations Unies.

L'UFI se sert de ces guides pour sensibiliser l'opinion publique et les propose comme ouvrages de référence aux ambassadeurs et diplomates en poste à l'ONU. Trois nouveaux guides ont été publiés et diffusés en 2003, 2004 et 2005.

- En novembre 2003, l'UFI a organisé à Mesa, dans l'Arizona, le deuxième Congrès mondial des familles de la région du Sud-Ouest (2nd Southwest Regional World Congress of Families). Responsables gouvernementaux, ambassadeurs et représentants auprès de l'ONU, experts des questions de la famille et scientifiques de renom y ont recherché ensemble des solutions et des stratégies pour lutter contre la désagrégation généralisée de la famille et son incidence sur la société et les pays du monde.

2. Buddha's Light International Association (BLIA)

(Statut consultatif spécial octroyé en 2003)

Introduction

Vu l'évolution rapide de la société due aux progrès technologiques de l'ère moderne (les situations instables influent toujours sur le monde qui nous entoure), il appartient aux pratiquants bouddhistes de la tradition Mahayana d'assumer leurs responsabilités et de proposer des solutions pour faire face à cette situation maussade mais réelle. À cette fin, les membres de l'organisation mènent cinq grands types d'activités au bénéfice de l'humanité tout entière :

1. Activités pédagogiques visant à inculquer une discipline personnelle à tous;
2. Activités culturelles visant à répandre la joie et l'harmonie dans la société;
3. Activités de promotion visant à promouvoir le respect et la tolérance entre les personnes;
4. Activités caritatives visant à aider les peuples qui souffrent à redevenir productifs;
5. Activités sociales visant à réduire les incidences négatives du progrès économique sur le développement humain.

Contribution de BLIA aux activités de l'Organisation des Nations Unies

Accréditée depuis peu seulement auprès du Conseil économique et social, BLIA n'a pas participé pleinement aux grandes conférences organisées par le Conseil et ses organes subsidiaires ni aux grandes réunions organisées par l'ONU durant la période considérée. Elle a cependant commencé à s'informer afin de pouvoir bientôt contribuer activement à la réalisation des objectifs du Conseil et de l'ONU dans son ensemble. À cette fin, ses représentants ont assisté aux grandes conférences suivantes :

1. Commission de la condition de la femme, quarante-huitième session (1^{er} au 12 mars 2004) et quarante-neuvième session (28 février au 11 mars 2005);
2. Conférences organisées par le Département de l'information à l'intention des organisations non gouvernementales : cinquante-septième conférence (8 au 10 septembre) et cinquante-huitième conférence (7 au 9 septembre) (BLIA est aussi affiliée au Département de l'information depuis le 16 décembre 2003).

Les membres de BLIA ne se sont pas contentés d'assister aux conférences; ils ont répondu activement aux demandes d'aide d'urgence des organismes du système des Nations Unies :

1. Opérations de secours menées par l'UNICEF à la suite du tremblement de terre survenu le 26 décembre 2003 à Bam, en République islamique d'Iran. Le

8 janvier 2004, BLIA a donné 100 000 dollars au Fonds des États-Unis pour l'UNICEF;

2. Opérations de secours menées par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires à la suite du tsunami survenu le 26 décembre 2004 en Asie du Sud. BLIA a mobilisé ses sections de Médan (Indonésie), Chennai (Inde), Colombo (Sri Lanka) et Kuala Lumpur (Malaisie), fournissant des abris temporaires, des produits alimentaires et une aide à la reconstruction des logements dans les zones touchées, et organisé une campagne mondiale d'appels de fonds, recueillant environ un million de dollars entre décembre 2004 et février 2005. En outre, 80 logements permanents ont été construits dans le village de Vakadu, près de Nellore, en Inde;

3. Opérations de secours menées par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires à la suite du tremblement de terre survenu le 8 octobre dans la région du Cachemire, en Inde et au Pakistan. BLIA a parrainé la reconstruction de 48 maisons dans le village de Sukhadani, dans la région d'Uri (État de Jammu et Cachemire, Inde), pour un coût total de 40 000 dollars.

En outre, les sections nationales de BLIA ont lancé plusieurs projets pour contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement chers à l'ONU. Les actions suivantes ont ainsi été menées :

Objectif 1

Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim

- Dans le district de Poompuhar et Nagapattinam (État de Tamil Nadu, Inde), un centre de formation professionnelle a été créé et doté de 10 machines à écrire et de 6 ordinateurs;
- À Cotia (Sao Paulo, Brésil), 500 enfants du quartier, dont 300 participaient au championnat de football local, ont reçu des soins nutritionnels deux fois par semaine;
- À Foz do Iguaçu (ville située à la frontière du Brésil et du Paraguay), 48 machines ont produit 160 000 litres de lait de soja par mois, qui ont été distribués à 7 500 ménages;
- En République du Paraguay, en collaboration avec le Bureau de la Première Dame de la nation, Doña María Gloria, 206 machines ont produit un million de litres de lait de soja et les sous-produits ont servi à faire du pain.

Objectif 2

Assurer l'éducation primaire pour tous

- Dans les provinces de Guangdong, Jiangxi et Shaanxi (Chine), 26 « Écoles de l'espoir » ont été reconstruites et dotées de nouvelles salles de classe.

Objectif 3

Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

- Dans le district de Poompuhar et Nagapattinam (État de Tamil Nadu, Inde), un centre gratuit de formation en couture pour femmes a été créé et doté de 20 machines à coudre.

Objectif 4**Réduire la mortalité infantile**

- À Iguazu, au Paraguay, 12 couveuses financées et installées dans des centres de santé gratuits ont permis de donner des soins intensifs à plus de 2 000 nouveau-nés.

Objectif 5**Améliorer la santé maternelle**

- À Iguazu, au Paraguay, un centre gratuit de gynécologie, d'obstétrique et de pédiatrie a accueilli plus de 200 000 patients; près de 10 000 bébés y sont nés depuis 2003.

Objectif 6**Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies**

- À Limbe, au Malawi, un centre de soins a été créé pour les victimes du sida; il s'occupe notamment d'une centaine d'orphelins atteints du sida.

Collaboration future

Cependant, des problèmes de communication avec plusieurs organismes ont empêché BLIA d'étendre ses activités dans le monde entier. Par exemple, lorsque M. Shou-Jen Kuo, Secrétaire exécutif au siège mondial, a lu dans un communiqué de presse de l'ONU en date du 14 décembre 2006 que le footballeur vedette japonais Nakata promouvait la campagne de repas scolaires du PAM au Cambodge, il a immédiatement pris contact avec M. Paul Risley, mentionné dans l'article comme étant l'une des personnes à contacter au PAM à Bangkok pour lui faire savoir que BLIA souhaitait s'associer à cette initiative, surtout dans les pays asiatiques traditionnellement bouddhistes de l'Indochine. Malheureusement, cette démarche n'a été suivie d'aucun contact.

BLIA et ses différentes sections présentes dans 60 pays et régions s'engagent fermement à collaborer pleinement avec le Conseil économique et social et ses organes subsidiaires en vue de la mise en œuvre des programmes des Nations Unies. Grâce à son réseau de membres et sa vision forte d'une société fondée sur le développement humain, BLIA sera un partenaire valable ayant sa place parmi les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

3. Fédération internationale des personnes handicapées physiques (FIMITIC)

(Statut consultatif spécial octroyé en 1983)

1. Exposé succinct des buts et objectifs de la FIMITIC

Créée en 1953, la FIMITIC se décrit comme une fédération internationale sans but lucratif, laïque et apolitique d'organisations non gouvernementales défendant au niveau national les droits des handicapés physiques et de leurs parents, qui ne pourraient, seuls, faire entendre leurs voix. Elle vise à améliorer la situation sociale et professionnelle des handicapés physiques et leur position dans la société. Elle milite pour l'égalité des chances des handicapés et lutte contre toute discrimination à leur encontre.

Pendant la période considérée, de nouveaux partenariats ont vu le jour dans la région de la Baltique en Lituanie, dans les Balkans en Bosnie-Herzégovine, en ex-République yougoslave de Macédoine, au Monténégro, en Serbie et au Kosovo, et dans la région de l'Asie-Pacifique en liaison avec l'Australie.

La FIMITIC est dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social de l'ONU et figure sur la liste spéciale de l'OIT. Elle a été dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil de l'Europe, a collaboré étroitement avec la Commission européenne et le Parlement européen et a été membre à part entière du Forum européen des personnes handicapées.

2. Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et aux conférences et aux autres réunions de l'ONU

La FIMITIC considère comme un privilège le fait d'être associée au Conseil économique et social et à l'Organisation des Nations Unies, seule institution ayant le pouvoir de maintenir dans le monde la paix sans laquelle le progrès social est impossible.

Par son réseau, la FIMITIC a diffusé les résolutions, décisions et autres textes adoptés par l'ONU et a appelé l'attention de l'opinion publique sur les groupes défavorisés de handicapés physiques qui n'ont pas les moyens ou l'occasion de faire entendre leurs voix. Malheureusement, le manque de moyens et de personnel (tous ses collaborateurs sont bénévoles) a rendu difficile sa participation aux réunions internationales. Elle a cependant maintenu le contact avec l'ONU, notamment avec le personnel chargé d'assurer la liaison avec les ONG à Vienne, à Genève et à New York. Elle a présenté régulièrement des renseignements et des rapports au Département de l'information. Des représentants de la FIMITIC ont assisté à la cinquante-septième Conférence annuelle organisée du 8 au 10 septembre 2004 par le Département de l'information pour les ONG, sur le thème « Les objectifs du Millénaire pour le développement : la société civile agit », et elle a participé aux réunions du Comité préparatoire spécial de la Convention internationale pour la promotion et la protection des droits et de la dignité des handicapés, au Siège, plus précisément à la deuxième (du 16 au 27 juin 2003), la troisième (du 24 mai au 4 juin 2004), la quatrième (du 23 août au 3 septembre 2004), la cinquième (du 24 janvier au 4 février 2005), la sixième (du 1^{er} au 12 août 2005), la septième (du 16 janvier à

février 2006) et la huitième (du 14 au 25 août et le 5 décembre 2006) de ces réunions.

La FIMITIC a concentré ses activités en suivant attentivement les rapports de l'ONU sur les handicapés, le vieillissement, les femmes, le développement et la paix.

L'adoption par l'ONU, le 13 décembre 2006 à New York, de la Convention relative aux droits des personnes handicapées fut un événement historique, très favorablement accueilli par le réseau de la FIMITIC, qui a débouché sur d'importantes campagnes dans les pays où elle est présente.

3. Coopération avec les programmes, organismes et institutions spécialisées du système des Nations Unies

La FIMITIC a toujours soutenu les activités de l'ONU et de ses organismes en faveur des handicapés physiques, en particulier dernièrement des victimes de conflits armés. Elle a fondé son action sur les principes et les structures définis dans les Règles pour l'égalisation des chances des handicapés et la Convention relative aux droits des personnes handicapées

Pour l'essentiel, la FIMITIC a :

- Fait largement connaître le caractère inclusif de la Convention et, avec les associations membres dans les différents pays, exhorté les États à la signer, ainsi que son Protocole facultatif, en vue de leur ratification, priant en outre ces associations membres de faire tout ce qu'elles pouvaient pour que les pays où elles se trouvent appliquent la Convention;
- Soutenu pleinement les efforts déployés par l'ONU lors de la phase qui a précédé l'accord sur la Convention en faisant des déclarations, en fournissant des contributions écrites et en envoyant des représentants aux réunions préparatoires spéciales et aux réunions et événements organisées en parallèle par les ONG;
- Entretenu des relations étroites avec les services du Bureau international du Travail et de l'Organisation mondiale de la santé qui s'occupaient de la Convention;
- Mené des actions de sensibilisation tout en recherchant des solutions réelles fondées sur une reconnaissance générale des droits de l'homme et des besoins individuels, un engagement politique, des stratégies efficaces et intégrées et des ressources adaptées aux mesures à prendre, et suscité la solidarité des groupes et des nations, en particulier dans le processus de renforcement de la démocratie et de la paix dans les pays en transition et en développement.

Le programme de travail de la FIMITIC portait prioritairement sur l'emploi, la sécurité sociale, l'accessibilité, la lutte contre la discrimination, les nouvelles technologies, la violence, les femmes, les jeunes et les personnes âgées. La FIMITIC s'est efforcée avant tout d'assurer aux handicapés physiques l'égalité des chances et la pleine participation à la vie sociale. Avec l'aide de son réseau et de groupes d'experts, elle a collaboré activement avec les organisations et les institutions nationales et internationales œuvrant en faveur des handicapés physiques, s'efforçant a) d'améliorer les relations sociales entre handicapés physiques partout dans le monde pour rendre les organisations nationales membres

mieux à même de défendre leurs intérêts; b) de favoriser l'échange de données d'expérience et d'opinions en organisant des réunions, conférences et autres manifestations; c) de mettre en œuvre des stratégies et des actions pour régler les questions supranationales avec les autorités, les institutions influentes et les autres organismes, afin de défendre les droits des handicapés physiques et d'améliorer les opportunités qui leur sont offertes, et d'assurer ainsi l'égalité sociale et leur pleine participation à la vie sociale.

Le projet sur les pays en transition, présenté par la FIMITIC à son congrès sur l'égalité des chances et l'emploi pour les personnes handicapées le 16 octobre 2001 à Prague, tenait compte des exigences spéciales formulées en vue de l'Année européenne des personnes handicapées (2003). La sécurité sociale a fortement évolué durant la période considérée, en particulier au Moyen-Orient. Les échanges entre les États membres de l'Union concernant les nouveaux défis n'ont pu se faire que grâce à l'aide et à la participation des organisations de handicapés aux niveaux national et international. En fournissant à ses associations membres des instructions et des informations sur la structure, le fonctionnement et les méthodes de travail de l'ONU et des moyens d'accéder rapidement et efficacement à toutes les données concernant les handicapés physiques et son expérience sur le terrain, la FIMITIC a répandu une somme de connaissances propice au renforcement de la collaboration avec l'ONU. Elle a ainsi continué de soutenir activement les activités de l'Organisation.

4. Autres activités pertinentes

Congrès, séminaires, cours de formation et réunions

Année européenne des personnes handicapées : a) manifestation sociopolitique sur le thème « Une Europe de citoyens égaux – une société pour tous », du 3 au 6 avril 2003 à Rome; b) troisième conférence FIMITIC consacrée à la situation des femmes sur le thème « Améliorer la qualité de vie des femmes handicapées », du 7 au 9 novembre 2003 à Zagreb.

Application des Règles pour l'égalisation des chances des handicapés, adoptées par l'Assemblée générale de l'ONU à sa quarante-huitième session le 20 décembre 1993 (résolution 48/96), et consistant en 22 règles thématiques

2003 : réunions des associations membres de la FIMITIC à Athènes (règle 11 : Loisirs et sports), à Grado et à Udine (Italie) (règle 3 : Réadaptation et règle 15 : Législation), à Kromdorf, près de Weimar (Allemagne) (règle 2 : Soins de santé et règle 22 : Coopération internationale), à Bucarest (règle 5 : Accessibilité), et à Bratislava (règle 14 : Prise de décisions et planification).

2004 : réunions des associations membres de la FIMITIC; à Tallin (règle 1 : Sensibilisation et règle 20 : Suivi et évaluation à l'échelon national, dans le cadre de l'application des règles, des programmes en faveur des handicapés), à Tirana (règle 8 : Maintien des revenus et sécurité sociale), à Porto (séminaire d'autonomisation, règle 15 : Législation).

2005 : réunions des associations membres de la FIMITIC à Budapest (règle 16 : Politiques économiques), à Vienne (règle 21 : Coopération technique et économique), à Ljubljana (règle 7 : Emploi) et à Nottwil (Suisse) (règle 2 : Soins de santé et règle 3 : Réadaptation).

2006 : réunions des associations membres de la FIMITIC à Budapest (règle 22 : Coopération internationale) et à Vienne (règle 21 : Coopération technique et économique).

Publications : Conformément aux principes de la Charte des Nations Unies, à la Déclaration universelle des droits de l'homme et à la Déclaration des droits des personnes handicapées [résolution 3447 (XXX) de l'Assemblée générale des Nations Unies], les réunions susmentionnées ont abouti aux résolutions et publications suivantes :

En 2003 : déclaration « Une Europe de citoyens égaux – une société pour tous »; résolutions « Améliorer la qualité de la vie des femmes handicapées » et « L'accessibilité, une question de dignité pour l'ensemble de la société »;

En 2005 : résolution « Le progrès médical pour tous – conditions d'une distribution équitable des services médicaux ».

Communiqués de presse sur les questions touchant les handicapés, diffusés en plusieurs occasions durant la période considérée. Les comptes rendus des débats sur les thèmes « Pour la paix et le respect de la dignité humaine » et « L'égalité des chances pour les handicapés : une question de priorité pour la santé mondiale » ont été diffusés à la télévision, à la radio et dans les journaux nationaux.

Projets interrégionaux, régionaux et nationaux : répondant à l'initiative de l'ONU de célébrer la « Journée internationale des personnes handicapées » le 3 décembre de chaque année, la FIMITIC et ses membres ont organisé et soutenu des événements pour démontrer la nécessité d'assurer aux handicapés l'égalité de droits et d'opportunités, en particulier lors de la Journée européenne des handicapés :

En 2003 : *A Voice of Our Own* (Une voix pour nous) et *2003 – European Year of people with disability* (2003 – Année européenne des personnes handicapées).

En 2004 : *Nothing about Us without Us* (Rien de ce qui nous concerne ne sera fait sans nous consulter), *Helping People with Disabilities Find and Keep Jobs* (Aider les handicapés à trouver et à garder un emploi) et *Creating the Conditions to Promote the Employment of People with Disabilities* (Créer les conditions favorables à la promotion de l'emploi pour les handicapés).

En 2005 : *Rights of Persons with Disabilities: Action in Development* (Droits des personnes handicapées : l'action dans le développement) et *Living Together in Society* (Vivre ensemble en société).

En 2006 : *E-Accessibility* (L'amélioration de l'accès des handicapés à l'Internet et aux autres technologies de l'information) et *Youth=Future. Let's Make an Equal Future for All* (La jeunesse c'est l'avenir. Créons un avenir égal pour tous).

En Afrique, en Asie et Pacifique et en Amérique latine et aux Caraïbes, les organisations membres de la FIMITIC n'ont cessé de participer aux programmes de prévention et de réadaptation menés en faveur des handicapés.

4. Fédération internationale pour le planning familial (région Europe)

(Statut consultatif spécial octroyé en 2003)

I. Introduction

i) Buts, objectifs et principales lignes d'action

La mission du réseau européen de la Fédération internationale pour le planning familial (IPPF EN) est « de faire respecter le droit fondamental de chacun à prendre des décisions libres et informées en matière de sexualité et de reproduction, et de lutter pour l'accès à l'information, à l'éducation et aux services de santé de qualité dans les domaines de la sexualité, de l'identité sexuelle, de la conception, de la contraception, de l'avortement sans risques et des maladies sexuellement transmissibles, dont le VIH/sida ». À ces fins, dans le cadre de son plan stratégique pour la période 2004-2008, le Bureau européen de l'IP soutient un réseau de 41 associations membres en Europe et en Asie centrale et fait campagne activement auprès de pays donateurs pour qu'ils contribuent au développement international en général et aux droits et à la santé en matière de sexualité et de procréation en particulier. La région Europe est l'une des six régions de la Fédération internationale pour le planning familial.

ii) Changements importants depuis 2003

a) En juin 2004, la Constitution de la Fédération a été révisée et ses buts et objectifs sont désormais ceux indiqués ci-dessus. La Constitution précise en outre que pour atteindre ces objectifs, sans toutefois chercher à les dépasser, le bureau régional encourage et soutient les organisations agissant dans le domaine des droits et de la santé en matière de sexualité et de procréation dans tous les pays de la région, encourage la formation des médecins, du personnel paramédical, des travailleurs sociaux, des enseignants et d'autres professionnels, à l'offre de services liés à la santé sexuelle et reproductive; organise des réunions et des conférences régionales, et prend toutes les mesures appropriées pour atteindre les objectifs susmentionnés. La Fédération internationale pour le planning familial a apporté d'autres modifications importantes à sa constitution :

- L'IPPF EN était un organisme caritatif reconnu à la fois au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (indépendamment de la Fédération) et en Belgique, où le Bureau régional a été établi en 1999. Pour des raisons pratiques, il a été décidé de ne plus enregistrer le réseau au Royaume-Uni;
- Au cours de la période 1995-1996, la Fédération internationale pour le planning familial (région Europe) avait revu ses buts et objectifs et a pris le nom de Fédération internationale pour le planning familial (réseau européen), sans que ces modifications aient été inscrites dans la Constitution en raison du règlement de la Commission des œuvres caritatives du Royaume-Uni. Cela a été mis à jour;
- Au niveau du Conseil régional, la majorité en cas de vote a été fixée à 50 % +1, la durée maximale du mandat dans les bureaux régionaux honoraires, qui était

de trois fois deux ans a été fixée à deux fois trois ans et la durée totale du mandat d'un membre de Conseil régional a été limitée à 12 ans.

b) Pendant la période considérée, l'IPPF EN a admis deux nouvelles associations, l'Alliance tadjike pour le planning familial en 2004 et l'Association pour la recherche et l'éducation en matière de santé (ex-République Yougoslave de Macédoine) en 2006, et compte désormais 41 membres.

c) En 2004, le Bureau régional de l'IPPF EN a adopté un nouveau plan stratégique pour la période 2004-2008, qui réaffirme la mission et les valeurs de l'organisation et fixe les grands domaines d'action, à savoir l'accès à l'information et aux services concernant les droits et la santé en matière de sexualité et de procréation; les droits et la santé des adolescents en matière de sexualité et de procréation; l'avortement sans risques; la lutte contre le VIH/sida; et la sensibilisation aux droits et à la santé en matière de sexualité et de procréation, consistant notamment à réaffirmer la priorité de ces questions dans les programmes de développement et à faire en sorte que des moyens accrus leur soient consacrés.

II. Contribution aux activités de l'Organisation des Nations Unies

i) Participation aux activités du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et aux grandes conférences et réunions de l'ONU

- Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE/ONU) : le réseau européen de la Fédération internationale pour le planning familial a été invité à rédiger un document de travail sur l'évolution de l'aide publique au développement consacrée à la santé en matière de sexualité et de procréation depuis la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) pour la session consacrée aux tendances mondiales en matière de population et de développement : le point de vue européen.
- L'IPPF EN a assisté aux réunions suivantes :
 - Commission de la condition de la femme, du 1^{er} au 12 mars 2004, au Siège de l'ONU;
 - Comité spécial sur la population et le développement de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), 10 et 11 mars, à Santiago;
 - Commission des Nations Unies sur la population et le développement, 22-26 mars 2004, au Siège de l'ONU;
 - Forum social mondial, 26-31 janvier 2005, à Porto Alegre (Brésil);
 - Comité spécial sur la population et le développement, 9-13 avril 2006, au Siège de l'ONU;
 - Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le VIH/sida, 31 mai-2 juin 2006, au Siège de l'ONU.
- L'IPPF EN a été invité à participer à la réunion des centres de coordination pour la santé familiale et communautaire organisée à Malaga (Espagne) du 25

au 28 septembre 2006 (Bureau régional de l'Organisation mondiale de la santé pour l'Europe). À cette occasion, il a animé la session consacrée à la façon dont les jeunes perçoivent leurs besoins dans les domaines de la santé en matière de sexualité et de procréation.

- Le Directeur régional de l'IPPF EN a représenté l'organisation aux réunions suivantes du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe :
 - *Comité régional*, cinquante-quatrième session, 6-9 septembre 2004, Copenhague; *Comité régional*, cinquante-sixième session, 11-14 septembre 2006, Copenhague;
 - *Groupe consultatif sur la recherche et la formation dans le domaine de la santé génésique dans la région européenne* Tallinn (27-29 août 2003) et Ankara (21-22 avril 2005).
- L'IPPF EN était un des interlocuteurs de la *Consultation de haut niveau sur les progrès des droits en matière de sexualité et de procréation chez les jeunes en Europe* organisée par le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe à Copenhague les 11 et 12 décembre 2006.
- L'IPPF EN a assisté aux conférences internationales sur le VIH/sida organisées à Bangkok (11-16 juillet 2004) et à Toronto (13-18 août 2006), dont ONUSIDA était un organisateur.

ii) Coopération avec des organismes ou des institutions spécialisées des Nations Unies sur le terrain ou au Siège

En 2004, en partenariat avec le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, l'IPPF EN s'est lancé dans un projet de trois ans (2004-2007), financé par la Commission européenne, visant à promouvoir la santé sexuelle et reproductive chez les adolescents en Europe. Il est membre du Comité de rédaction d'*Entre Nous*, magazine de santé sexuelle et reproductive publié par le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe.

iii) Initiatives prises à l'appui des objectifs de développement convenus au niveau international, en particulier des objectifs du Millénaire pour le développement

- a) *Activités organisées ou entreprises par l'IPPF EN et ses membres pour marquer le dixième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD)*
- Organisation à Dublin, le 2 avril 2004, avec l'Association irlandaise pour le planning familial, d'une conférence sur la CIPD au cœur de la politique de développement européenne, qui a abouti à la Déclaration de Dublin sur la collaboration dans la lutte contre le VIH/sida en Europe et en Asie centrale;
 - Parrainage des participants européens à la table ronde mondiale *Countdown 2015*, organisée à Londres du 30 août au 3 septembre 2004 par une coalition d'organisations non gouvernementales menée par l'IPPF;
 - Contribution au rapport du Parlement européen intitulé « Population et développement : 10 ans après la Conférence internationale sur la population et

le développement (Le Caire) », présenté par M^{me} Karin Junker, membre du Parlement européen (2004);

- Conférence au Sénat français intitulée « Droits des femmes, santé sexuelle et développement », à laquelle ont assisté des représentants du gouvernement, du Parlement, d'organisations non gouvernementales, d'universités et de pays francophones africains (Paris, 14 et 15 avril 2005);
- Tables rondes sur l'examen décennal de la CIPD en Albanie, Arménie, Géorgie et Lituanie (2005);
- Réunion interrégionale des pays lusophones sur l'examen décennal de la CIPD (Lisbonne, 17-19 mai 2005);
- Participation à la Conférence internationale des parlementaires sur l'application du Programme d'action de la CIPD, organisée par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) (Strasbourg, 17-19 octobre 2004).

b) *Activités à l'appui des objectifs du Millénaire pour le développement et pour faire connaître la contribution de la Fédération internationale pour le planning familial à la lutte contre la pauvreté*

- Distribution aux nouveaux membres du Parlement européen d'un dossier d'information sur les droits et la santé en matière de sexualité et de procréation, sur l'adhésion aux principes de la CIPD et sur des questions de développement international (juin 2004);
- Deux tables rondes sur les droits et la santé en matière de sexualité et de procréation et sur la lutte contre la pauvreté auxquelles ont participé des fonctionnaires venus des 25 pays membres de l'Union européenne et des acteurs de premier plan dans le domaine des droits et de la santé en matière de sexualité et de procréation au sein de l'Union européenne (juillet 2004 et mai 2005);
- Renforcement des capacités des membres de l'IPPF EN venant des nouveaux États membres de l'Union européenne dans le but de les préparer à faire campagne pour que leurs pays contribuent à l'aide au développement, en mettant l'accent sur les droits et la santé en matière de sexualité et de procréation (mars 2004, mai 2005 et juin 2006).
- Organisation, à Bruxelles, le 3 octobre 2006, de la table ronde *Countdown 2015 Europe* sur la santé, l'éducation, les moyens contraceptifs et les politiques européennes de développement.

c) *Publications à l'appui des objectifs de développement convenus au niveau international*

- « Faire avancer nos idées » : fiche d'information sur l'examen décennal de la Conférence internationale sur la population et le développement, en anglais, français, portugais et russe.
- « Récapitulatif des observations sur le Comité d'aide au développement (CAD) » préparé pour le Forum international sur la population, organisé en janvier 2004 par la CEE/ONU.
- « Rapport du CAD sur le Luxembourg ».

- « Comprendre les liens entre la pauvreté et les droits et la santé en matière de sexualité et de procréation (2004) », publié en anglais, français, allemand et russe.
- *Cotonou Watch Newsletter* n° 3, février 2003, et n° 4, septembre 2004.
- Fiches d'information sur les femmes et le VIH/sida et la migration et les femmes, tirées à 1 000 exemplaires chacune (juin 2006).

iv) Activités à l'appui d'autres principes mondiaux

- Participation à la session consultative sur le Sommet du Millénaire lors du Comité des ONG sur la condition de la femme (Vienne, 9 juin 2005).
- Rédaction, en collaboration avec d'autres ONG basées à Bruxelles, d'une liste de recommandations adressée à l'Autriche (en sa qualité de Présidente de l'Union européenne de janvier à juillet 2006) dans l'optique de la déclaration de l'Union européenne à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida à New York en juin 2006.

5. Assemblée permanente pour les droits de l'homme

(Statut spécial octroyé en 1995)

I. Introduction

i) Buts et objectifs de l'organisation

- Promouvoir le respect des droits de l'homme, dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'homme; attirer l'attention du public sur les informations et la documentation internationale concernant les droits de l'homme, et faire connaître la Constitution de la République argentine.
- Jouer un rôle dans le maintien de la vie démocratique de l'Argentine au sein d'une société pluraliste.
- Effectuer des recherches et des enquêtes et évaluer les informations concernant la situation des droits de l'homme aux niveaux national et international.
- Coopérer avec les instances politiques et autres institutions sociales à la promotion et au respect des droits de l'homme.
- Dénoncer toute atteinte aux droits de l'homme, quel qu'en soit l'auteur.
- Faire connaître non seulement ses études et ses conclusions mais aussi celles de toutes les institutions et personnes qui défendent les droits de l'homme.
- Prêter assistance à toutes les victimes de violations des droits de l'homme ainsi qu'à leurs familles.
- Coordonner des actions avec d'autres institutions de défense et de promotion des droits de l'homme.
- Promouvoir l'éducation, la recherche et les enquêtes sur les droits de l'homme ainsi que leur place et leur rôle dans le monde moderne.
- Réaliser les objectifs découlant du respect des droits civils et politiques et des droits économiques, sociaux et culturels;
- Contribuer à faire connaître à la population les conditions essentielles au respect des droits de l'homme dans le monde.

ii) Évolution de l'Assemblée

a) L'Assemblée permanente pour les droits de l'homme a élargi sa zone d'activité et compte 28 bureaux à travers l'Argentine.

b) Depuis 2005, elle a une représentation permanente à Genève, ce qui lui permet d'être tenue au courant quotidiennement des événements et discussions ayant lieu au sein des organes s'occupant des droits de l'homme. Cela lui permet également de formuler des commentaires, des observations et des idées à l'intention du Conseil des droits de l'homme et des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

c) Pendant la période concernée, des groupes de travail sur les migrants et sur les peuples autochtones ont été créés.

II. Contribution de l'organisation aux activités de l'ONU

i) Participation aux activités du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et aux grandes conférences et autres réunions de l'ONU

- En 2006, l'Assemblée permanente pour les droits de l'homme a présenté des communications :
 - Au Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants concernant les décès de détenus dans des prisons argentines (10 juillet) et sur le système pénitentiaire argentin (13 juillet);
 - Au Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires, à Genève, au sujet de la disparition de 1) Jorge Julio Lopez, témoin principal dans le procès de l'ancien policier Miguel Etchecolatz, condamné à perpétuité pour sa participation à la dernière dictature en Argentine (22 septembre) et de 2) Luis Gerez, témoin principal dans des procès de tortionnaires de la dernière dictature en Argentine (29 décembre).
- Une représentante de l'Assemblée permanente pour les droits de l'homme a rencontré les responsables de secteur géographique du Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, du Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires et du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires. Elle a en outre participé à un séminaire sur le Conseil des droits de l'homme organisé à Genève, du 1^{er} au 30 juin 2006, par la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies en coopération avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme.
- Des représentants de l'Assemblée ont assisté à la première session du Conseil des droits de l'homme, à Genève (19-30 juin 2006), et ont œuvré en faveur de l'adoption de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et du Protocole se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. L'Assemblée a également fait des déclarations sur l'examen périodique universel et sur l'examen des procédures spéciales et du mécanisme de conseil et de plainte.
- Des représentants de l'Assemblée ont participé à la session du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner les options qui s'offrent en ce qui concerne l'élaboration du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, tenue à Genève du 6 au 17 février 2006.
- L'Assemblée a participé et présenté des documents au Groupe de travail intersessions, à composition non limitée, chargé d'élaborer un projet d'instrument normatif juridiquement contraignant pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (Genève, 1^{er}-5 septembre 2006, 12-13 septembre 2005, 4-8 octobre 2004 et 6-17 janvier 2003).
- À la soixante-deuxième session de la Commission des droits de l'homme (Genève, 15 mars-22 avril 2006), l'Assemblée a fait des déclarations sur les thèmes du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et toutes les

formes de discrimination et de la promotion et de la protection des droits de l'homme : information et éducation.

- À la soixante et unième session de la Commission des droits de l'homme (Genève, 14 mars-22 avril 2005), elle a participé à des réunions parallèles organisées par des gouvernements et des organisations non gouvernementales lors desquelles elle a présenté des exposés sur les droits de l'enfant, la promotion et la défense des droits de l'homme : état des pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, l'intégration des droits fondamentaux des femmes et la situation des femmes, les questions autochtones, les droits économiques, sociaux et culturels et les droits civils et politiques.
- À la soixantième session de la Commission des droits de l'homme (Genève, 15 mars-23 avril 2004), l'Assemblée a participé à des réunions parallèles organisées par des gouvernements et des organisations non gouvernementales, lors desquelles elle a fait des déclarations concernant notamment les droits civils et politiques, les droits de la femme, les droits de l'enfant, les droits économiques, sociaux et culturels, les peuples autochtones et sur le Protocole se rapportant aux pactes internationaux relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels.

ii) Coopération avec des organismes ou des institutions spécialisées des Nations Unies sur le terrain ou au Siège

- Campagne en faveur de l'adoption d'un projet de loi sur les réfugiés, en coopération avec le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR). Parrainage avec le HCR d'une pétition exhortant le Congrès national à adopter une loi sur les réfugiés conforme aux normes internationales en la matière (Buenos Aires, 8 novembre 2006).
- Organisation à Buenos Aires, le 24 octobre 2006, d'une table ronde sur le thème de la discrimination avec la participation de M. Régis de Gouttes, Président du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale.
- Des représentants de l'APDH ont participé à une Journée de débat général animée par le Comité des droits de l'enfant à Genève, le 15 septembre 2006.
- Organisation à Buenos Aires, le 26 mai 2006, d'une table ronde en hommage à M. Theo Van Boven, Rapporteur spécial chargé d'examiner la question de la torture et ancien Directeur de la Division des droits de l'homme du Secrétariat de l'ONU.
- Des représentants de l'Assemblée ont présenté un document de travail lors du Forum international sur les rapports entre politiques sociales et sciences sociales organisé par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à Córdoba (Argentine) du 20 au 24 février 2006.
- Participation à l'Atelier régional sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit organisé par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et l'Institut interaméricain des droits de l'homme, à San José (19 et 20 septembre 2005). Le Vice-Président de l'APDH y a présenté un document de travail sur le thème de l'accès à la justice et de l'impunité.

iii) Activités à l'appui des principes mondiaux

- Dans l'esprit du projet exécuté en 2001 en coopération entre le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et le Ministère argentin des affaires étrangères, des représentants de l'Assemblée permanente pour les droits de l'homme ont participé activement en 2005 à l'élaboration du plan national de lutte contre la discrimination publié en avril 2006.
- À l'occasion de la Journée internationale des personnes âgées (1^{er} octobre), l'APDH a participé à l'organisation à Buenos Aires d'un colloque parrainé par le Centre d'information des Nations Unies.
- À l'occasion de la Journée mondiale des droits de l'homme (1^{er} décembre), l'APDH a organisé à Buenos Aires en 2004 des activités réunissant grands-parents et petits-enfants pour promouvoir la construction d'une société où chaque génération a sa place.
- L'Assemblée permanente pour les droits de l'homme encourage l'éducation dans le domaine des droits de l'homme et a élaboré au cours des dernières années divers programmes de formation visant à établir une culture universelle des droits de l'homme. Depuis 2002, sa Commission de l'éducation organise des ateliers destinés à sensibiliser les enseignants et les collégiens à la question. Elle a également publié des ouvrages tels *Memoria y Dictadura. Un espacio para la reflexión desde los derechos humanos*, en 2003, et *Discriminación. Un abordaje didáctico desde los derechos humanos*, en 2003 (réédité en septembre 2005).
- Dans le but de promouvoir les droits des femmes et de sensibiliser le public à ce sujet, l'Assemblée permanente pour les droits de l'homme a publié plusieurs ouvrages, dont *Mujer y ciudadanía* (2003), *La mujer y sus derechos. Guía práctica* (2004), *Reforma política y mujer* (2005) et *El poder de las mujeres* (2006).